

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-236

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-23-00025 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 85-2022 portant délégation de signature à M. Christophe ALLAIN, directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est en matière de sanctions disciplinaires (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00025

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 85-2022
portant délégation de signature à M.
Christophe ALLAIN, directeur zonal de la police
judiciaire Sud-Est en matière de sanctions
disciplinaires



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 85-2022 portant délégation de signature à
M. Christophe ALLAIN, directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est en matière de
sanctions disciplinaires**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article 66 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique,

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 26-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe ALLAIN, directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Christophe ALLAIN**, directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est à l'effet de prononcer des sanctions disciplinaires (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels actifs, membres du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale, des agents et des techniciens de la police technique et scientifique en fonction dans le ressort du département de la Savoie et placés sous son autorité.

Article 2 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 26-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe ALLAIN, directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est est abrogé.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et M. le directeur zonal de la police judiciaire Sud-Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 23 août 2022

Le préfet,

Signé : François RAVIER